

# Plan ontarien de lutte contre la grippe pandémique

## Sommaire

Le 31 mai 2004

# Sommaire

Le 20<sup>e</sup> siècle a été marqué par trois pandémies de grippe. La plus meurtrière d'entre elles, la « grippe espagnole », a causé la mort d'environ 20 millions de personnes dans le monde en 1918-1919. Les responsables de la santé publique ont lancé un avertissement contre la menace imminente d'une pandémie de grippe à l'échelle planétaire. Ils estiment qu'une pandémie de grippe en Ontario pourrait occasionner, selon le nombre de personnes contaminées, de 22 000 à 52 000 hospitalisations, de 980 000 à 2,25 millions de consultations et de 5 000 à 12 000 décès.

La planification adéquate des mesures d'urgence permettra de réduire la portée de l'éclosion, de même que les taux de morbidité et de mortalité. Il est essentiel que chaque compétence soit préparée afin de mobiliser rapidement et efficacement les ressources nécessaires pour maîtriser la grippe et en limiter les répercussions. Étant donné que les virus ne connaissent aucune frontière, les efforts d'intervention contre une pandémie de grippe doivent être déployés à tous les échelons, soit international, national, provincial et régional. Le présent document décrit l'approche privilégiée par l'Ontario afin de préparer le système de santé à faire face à une pandémie de grippe. Fondé sur des lignes directrices internationales et nationales, ce plan décrit les étapes que suivra le gouvernement provincial. Il fournit également des renseignements afin de guider les bureaux de santé publique et les municipalités dans la planification de leurs mesures d'urgence.

## Objectifs

- Réduire au minimum les infections graves et la mortalité en général grâce à une gestion appropriée du système de santé de l'Ontario.
- Réduire au minimum les perturbations sociales que pourrait susciter une pandémie de grippe en Ontario.

## Approche stratégique

Le Plan ontarien de lutte contre la grippe pandémique se fonde sur une approche stratégique comportant quatre axes.

<b><i>Être prêt.</i></b>	Effectuer une planification aux échelons provincial et local en prévision d'une grippe pandémique.
<b><i>Être vigilant.</i></b>	Effectuer une surveillance et un dépistage actifs afin de déceler les premiers signes d'une grippe pandémique.
<b><i>Agir avec détermination.</i></b>	Contenir rapidement et efficacement la propagation.
<b><i>Agir avec transparence.</i></b>	Communiquer avec tous les Ontariens et Ontariennes.

## **Hypothèses de planification**

Le plan ontarien de lutte contre la grippe pandémique se fonde sur plusieurs hypothèses quant à la vitesse à laquelle la pandémie progressera, au nombre de personnes qui seront infectées, au temps nécessaire pour mettre au point un vaccin, à la demande de vaccins, lesquels ne seront disponibles qu'en nombre limité, à la disponibilité des agents antiviraux et à l'incidence qu'aura une pandémie sur les services de santé (c'est-à-dire, sur la demande de services et la proportion de fournisseurs de soins de santé qui contracteront la maladie). Ces hypothèses détermineront la façon dont les ressources seront utilisées et les étapes que l'Ontario suivra afin de se préparer.

Le plan sera aussi élaboré en tenant compte de la loi actuelle en matière de santé, laquelle confère aux personnes responsables de contenir les pandémies l'autorité légale de mettre en œuvre des plans d'intervention.

## **Phases et orientations de la planification**

Le Plan ontarien de lutte contre la grippe pandémique comporte trois phases :

- I. Préparation
- II. Intervention
- III. Rétablissement

Les activités qui se dérouleront à chacune des phases recoupent sept principaux domaines :

- 1. Surveillance
- 2. Vaccins
- 3. Agents antiviraux
- 4. Services de santé
- 5. Intervention d'urgence
- 6. Mesures de santé publique
- 7. Communications

Lors de chacune des phases, le plan fournit des renseignements sur la situation actuelle et énumère les activités et responsabilités des partenaires chargés de la planification de l'intervention en cas de pandémie (par ex., Santé Canada, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, d'autres ministères et organismes provinciaux, les groupes locaux de planification en cas de pandémie qui ont été établis dans chaque bureau de santé publique de la province, et les agences et organismes de soins de santé locaux).

## Préparation

La préparation est essentielle pour que toutes les parties du système de santé et tous les systèmes ou organismes (le cas échéant) aient mis en place le système de surveillance et d'avertissement précoce de même que les procédures qui permettront à l'Ontario de détecter tôt la grippe pandémique et de prendre les mesures pour circonscrire son étendue et réduire ses répercussions au minimum.

La préparation est axée sur :

- l'amélioration des systèmes de surveillance et des communications entre toutes les parties effectuant la surveillance;
- la constitution de réserves d'agents antiviraux et l'élaboration de plans pour leur entreposage et leur distribution durant une pandémie;
- l'élaboration de plans d'acquisition, d'entreposage et de distribution de vaccins, notamment l'établissement des groupes à immuniser de façon prioritaire (par ex., les travailleurs de la santé de première ligne, le personnel des urgences, les personnes âgées);
- la constitution de réserves de fournitures médicales et la mise en place d'un système d'entreposage et de distribution fiable et sécuritaire;
- la mise en place et la mise à l'essai de plans de services de santé durant une pandémie, notamment : déterminer les services de santé qui sont essentiels et doivent être assurés, identifier le personnel pouvant être transféré d'une partie du système à une autre en fonction des besoins, identifier les travailleurs et les bénévoles n'appartenant pas au secteur de la santé pouvant être mobilisés pour aider à contenir la pandémie, établir des unités de soins de remplacement, coordonner les transferts de patients, effectuer l'achat d'équipement et fournir des lignes directrices, et former les travailleurs de la santé;
- l'intégration de la planification en cas de grippe pandémique dans la planification des mesures d'urgence globale, laquelle est conçue pour améliorer la communication entre les systèmes de santé d'urgence, cerner les ressources d'urgence disponibles durant une pandémie, établir des rôles et responsabilités clairs et élaborer des plans pour maintenir les services essentiels durant une pandémie;
- l'élaboration de politiques et procédures relatives aux mesures de santé publique (par ex., gestion des cas et des contacts, fermeture des lieux de rassemblement publics) durant une pandémie;
- la mise en place de voies et de stratégies de communication pour sensibiliser et rassurer le public de même que les travailleurs de la santé et veiller à ce qu'ils aient accès à des renseignements précis en temps opportun.

## Intervention

Si une pandémie de grippe survenait, il est probable que certaines parties de l'Ontario seraient touchées avant les autres. La décision de déclarer une pandémie déclencherait la mise en œuvre des plans, stratégies et systèmes élaborés durant la phase de préparation, de même qu'une surveillance continue de ces plans et de leur incidence. Les mesures d'intervention seront fonction du profil épidémiologique de la pandémie aux plans national et international, de la répartition par âge et de la gravité de la maladie, de même que de l'efficacité de la transmission interhumaine. Le plan d'intervention de l'Ontario pour le système de santé se fonde sur les meilleures estimations et pourrait devoir être modifié si le profil épidémiologique de l'écllosion différait considérablement des hypothèses sur lesquelles le plan repose.

Au cours de l'intervention, l'Ontario veillera à :

- intensifier les activités de surveillance essentielles, réduire ou éliminer les services de laboratoire non essentiels, assurer le suivi de la situation, communiquer efficacement les découvertes et mettre en place une surveillance frontalière au besoin;
- s'assurer que les gens reçoivent leur vaccin annuel contre la grippe;
- s'assurer que les plans d'intervention d'urgence élaborés durant la phase de préparation (notamment les inventaires des ressources humaines et des autres personnes disponibles pour offrir des services) sont à jour;
- utiliser judicieusement les réserves d'agents antiviraux afin de ralentir la propagation de la maladie jusqu'à ce qu'un vaccin soit disponible et assurer le suivi de tout événement indésirable;
- mettre en branle le système de sécurité, d'entreposage et de distribution du vaccin, administrer le vaccin dès qu'il est disponible, par ordre de priorité, faire le suivi de la vaccination et recueillir des données sur les événements indésirables.
- mettre en branle le système d'entreposage et de distribution des fournitures médicales;
- élaborer des plans pour fournir des soins, redéployer le personnel et mettre sur pied des établissements de soins de remplacement le cas échéant, assurer le suivi de la capacité du système local de fournir des soins, et collaborer avec les échelons provincial et national, le cas échéant, pour s'assurer que les services sont adéquats;
- mettre en œuvre les procédures d'intervention en cas d'urgence nécessaires au maintien des services essentiels;
- mettre en œuvre, en consultation avec les autorités pertinentes, des mesures de santé publique telles que l'isolement et le confinement, le cas échéant, et surveiller leur incidence.
- mettre en œuvre des stratégies de communication et des campagnes destinées au public, en faire le suivi et les modifier au besoin.

## **Rétablissement**

L'aspect rétablissement du Plan ontarien de lutte contre la grippe pandémique sera élaboré afin de mettre en œuvre après la pandémie un large éventail d'activités coordonnées. Cet aspect sera harmonisé avec la composante correspondante du Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza, qui est présentement en voie d'élaboration et aborde les rôles et responsabilités des intervenants aux échelons fédéral, provincial et local.

## **Développements futurs**

Le présent plan examine le secteur de la santé, lequel assume les principales responsabilités en matière de planification et de préparation relatives aux épidémies. Les travaux sur les composantes pertinentes du plan se poursuivront afin de fournir des détails et des outils supplémentaires pour le secteur de la santé concernant les aspects clés tels que la planification des ressources humaines dans le domaine de la santé et l'élaboration de lignes directrices grâce auxquelles les services de santé continueront d'être offerts durant une pandémie. Il est cependant important de reconnaître qu'une épidémie de grippe affectera tous les secteurs de l'Ontario et que son incidence transcendera le secteur de la santé.

Par conséquent, le plan actuel sera sans cesse amélioré grâce à la participation intense d'autres ministères et de leurs intervenants, et ce, en collaboration avec Gestion des situations d'urgence Ontario, l'organisme provincial responsable de la gestion globale des urgences dans la province de l'Ontario. Le résultat final consistera en la publication d'un Plan ontarien de lutte contre la grippe pandémique, soit un plan exhaustif d'intervention contre une pandémie de grippe dans la province.